# ROUBAIX

### Sortie carnavalesque

Notre ami M. Deborghère, l'artiste photographe si apprécié de la rue Brézin, n° 5, à Roubaix, organise un char carnavalesque, véritable chef-d'œuvre d'art et de bon goût qui parcourra, le mardi-gras les rues de Roubaix.

Une indiscrétion nous permet de dire que le char imaginé par Deborghère sera illustré des images de personnalités politiques très connues à Roubaix.

Tout étant permis en période carnavalesque, les « ex-nifes » ne songeront certainement pas à se plaindre d'être « mis à la rue » dur et quelques huées.

Ce sera, d'ailleurs, tout plaisir pour le public qui aimé pourra, une fois de plus, apprécier l'artiste de grande valeur qu'est notre ami Deborghère.

### Le Carnaval

Beaucoup de promeneurs, mais peu de masques dans l'après midi d'hier. Toutes les rues avoisinant la Grande Place étaient noires de monde.

Ce n'est que dans la soirée que nous avons pu voir quelques déguisements assez jolis. Nous n'avons remarqué aucune des sociétés qui devaient faire leur sortie en chantant. Toutes se réservant pour demain mardi.

Les confetti, les serpentins ont réapparu. Ne nous en plaignons pas, ça jette une note assez gaie, ça ne blesse personne et en même temps ça amuse les enfants... et les grandes personnes; des petits commerçants en vivent.

Les bals ont été très animés et jusqu'à une heure assez avancée de la nuit on a dansé et chanté.

Quel dommage que les pauvres ouvriers n'aient pas le moyen de faire aussi carnaval ! Car, eux aussi, sauraient bien s'amuser un jour ou deux pour oublier toutes les peines et toutes les misères d'une année.

### Attaque nocturne et vol

Dans la nuit de samedi à dimanche, un ouvrier journalier, Alexandre Six, âgé de 54 ans, demeurant rue Beaurewaert, a été assailli rue des Longues Haies, par deux individus qui après l'avoir roué de coups et l'avoir blessé sérieusement à la tête, lui ont volé une somme de 15 fr. qu'il avait dans la poche.

Il fut relevé par deux agents de sûreté Gautier et Poisier, qui étaient de patrouille. Ces derniers transportèrent ce blessé à son domicile et se livrèrent immédiatement à une enquête.

Dans la rue Magenta, ils rencontrèrent une fille soumise, la nommée Clémence Beauduelle, âgée de 28 ans, qui, questionnée, déclara que les auteurs du vol étaient trois individus qu'elle désigna. Les agents l'invitèrent à les suivre du côté où elle déclarait qu'ils s'étaient enfuis.

Arrivés rue Pierre-de-Roubaix, ils rencontrèrent le nommé Jean Vantuyne, âgé de 29 ans, qui est l'amant de Clémence Boudrelle. En voyant les agents, il voulut fuir, mais il n'en eut pas le temps et fut arrêté.

Finalement on reconnut que la fille soumise et son amant, qui demeurent ensemble boulevard Gambetta étaient complices de l'attaque nocturne et du vol commis. Ils furent conduits au dépôt du troisième arrondissement.

M. Squivee, commissaire de police, poursuit l'enquête sur cette affaire.

### Chute grave

Une ouvrier peintre, Pierre Barbey, âgé de 56 ans, demeurant rue Vallon, 20, a fait samedi soir, vers 10 heures, une chute sur le bord du trottoir dans la rue de l'Alma, en voulant se garer pour laisser passer une voiture.

En tombant, il s'est fait une double fracture à la jambe droite. Il a reçu les soins du docteur Largilière et a été transporté à l'hôpital.

### Menus faits

**Effets de l'ivresse.** — Hier matin, Fortuné D., 40 ans, tisserand, demeurant rue des Fosses, 90, était ivre et faisait du tapage dans un estaminet.

Un agent de police fut requis et au lieu de suivre ses conseils et d'aller se coucher, Fortuné D. l'outragea. Il fut conduit au violon et aggrava son cas en se rebellant contre la police.

**Les chiens.** — La fourrière a ramassé samedi 9 chiens qui ont été conduits à l'abattoir où ils seront abattus si on ne les réclame pas dans les trois jours. Quatre contraventions ont été relevées à la charge de propriétaires qui avaient laissé divaguer leur toutous sur la rue.

### Communications diverses

ROUBAIX. — *Syndicat des ouvriers cordonniers.* — Réunion mensuelle lundi à 6 heures du soir chez Léon Delbecque, rue des Sept-Ponts. Nomination du comité exécutif.

### Tickets de la Verrerie ouvrière

Les détenteurs des carnets de tickets de la Verrerie ouvrière sont priés de venir régler au citoyen Catrice, le plus tôt possible, les comptes devant être arrêtés définitivement pour le 15 mars prochain.

### Sortie du Mardi-Gras

Les camarades qui voudraient participer à la sortie du Mardi-Gras, organisée par les Amis réunis de chez Aimé Morel, rue de Bouvines, sont priés de s'y faire inscrire le plus tôt possible.

— La société les Indomptables établie chez Deborgher, 9 rue Brézin, fera une sortie carnavalesque, le mardi gras.

Les camarades désireux d'y assister sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible.

### Union électorale Républicaine Socialiste

Les secrétaires des 4e, 6e, 7e, 8e, 10e et 12e section de l'Union électorale républicaine socialiste sont priés de convoquer leurs membres en leurs locaux respectifs, le plus tôt possible, et d'en avertir le délégué général, le citoyen Catrice qui tient à leur disposition, timbres, convocations et bandes.

Un membre du comité exécutif viendra expliquer la nouvelle organisation.

Les secrétaires des autres sections qui n'ont pas encore les timbres de cotisation sont priés de les réclamer le plus tôt possible.

### Concerts et spectacles

— Jeudi 18 mars 1897, représentation extraordinaire au bénéfice de M. H. Convreur, grand 1er comique grime.

Bureaux à 5 h. 1/2, rideau à 6 h.

— Mardi 2 mars 1897, à l'occasion du Mardi Gras spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas; deux dames ensemble ne paieront qu'une seule place. Irrévocable dernière représentation de deux immenses succès : LES VINGT-HUIT JOURS DE CLAIRETTE, opérette militaire à grand spectacle, en 3 actes et 4 tableaux.

Le spectacle commencera par l'immense succès du théâtre du Château-d'Eau, JACQUES L'HONNEUR, drame nouveau à grand spectacle, en 5 actes et 9 tableaux.

— Jeudi 4 mars 1897, relâche.

### Mouvement ouvrier

*Réunions du Lundi 1er Mars*

Les Emancipateurs, à 8 h. 1/2 du soir, en son local habituel.

WATTRELOS. — *Parti ouvrier.* — Mercredi prochain 3 mars, à 8 h. 1/2 du soir, assemblée générale de la section wattrelosienne, chez Briffaut.

# TOURCOING

## THÉATRE-BRASSERIE MUNICIPAL

Bien piètre représentation vendredi soir en notre brasserie municipale.

L'ordre du jour programme, des plus chargé, comportait une foule de questions plus ou moins intéressantes, mais peu faites pour occuper l'attention de nos lecteurs.

La « course des billets de mille », seul morceau de résistance de la soirée, a passé sans trop d'encombres grâce aux efforts de l'homme champagne, M. Théry-Rasson et du jockey municipal Coppin.

On sait de quoi il s'agit. Les richissimes messieurs de la Société des courses de Tourcoing, demandaient une subvention à la ville pour faire courir leurs chevaux sur l'Hippodrome du Brun-Pain et pour pouvoir se disputer entre eux et avec quelques amis plusieurs milliers de francs de prix.

M. Théry-Rasson, dans un rapport qui, par ses conclusions, a dû mettre en joie les fils à papa de nos courses et qui, par sa forme burlesque, a fait rire un peu tout le monde, invitait le conseil à fixer à 25.00 francs la part contributive de la ville dans les frais d'organisation des réunions sportives qui auront lieu cette année.

Décidément M. Théry-Rasson a beaucoup de sollicitude pour nos petits et grands cercleux !

Mais il n'est pas le seul homme d'écurie qui ait soutenu la demande de nos gentlemen millionnaires. M. Coppin, que les gens de son quartier appellent le conseiller boîte aux lettres, mais qui mérite mieux le titre de jockey municipal, a, lui aussi, parlé en faveur des propriétaires de chevaux de course en faisant toutefois des restrictions qu'il est intéressant de reproduire :

« Pour permettre, dit-il, aux propriétaires de la ville de recueillir la presque totalité des prix qui seront alloués, je désirerais que l'on fasse la plus large part possible aux courses au trot ».

Ce qui signifie en d'autres termes :

« Je n'ai pas à tenir compte des préférences qu'a le public pour les courses au galop : ce que je veux, c'est que les prix soient partagés entre ceux qui comme moi habitent la ville et n'ont pour tous chevaux que de méchants trotteurs ».

On ne se découvre évidemment pas avec plus de maladresse et nous nous demandons quel intérêt pourraient bien offrir pour le public les courses où l'on ne verrait figurer que des jockeys genre Coppin ou autres marchands de beurre !

Aujourd'hui nous avons bien, il est vrai, le regret de voir allouer 3.30 fr à une société excessivement riche, mais il saurait cent fois plus regrettable encore d'apprendre que cet argent doit servir à une course de phénomènes et à favoriser tout simplement nos jockeys municipaux et leurs frères en beurre !

Si M. Coppin a l'intention, ce que je ne crois pas, de faire quelque chose pour les petits, et s'il veut, ce que je crois, avoir à tout prix des courses dans son quartier, qu'il organise donc une réunion à laquelle pourront participer tous ceux qui ne possèdent pas de chevaux, une course à pied par exemple ou tout autre chose dont les travailleurs pourraient bénéficier. Qu'il organise une fête de genre et qu'il demande une subvention à la ville, nous serons les premiers à lui donner toute notre approbation.

Mais donner 2,300 francs à des malheureux qui peuvent être aussi des sans-travail, non, M. Coppin n'a jamais songé à cela. Il rirait, à coup sûr, le bonhomme, d'entendre émettre pareille proposition. Cependant, qu'aurait-elle bien de plus étrange que celle qui a été faite et adoptée à la séance de vendredi ?

Ce serait du nouveau ? Peut-être, mais ce serait pour le moins aussi intéressant et surtout plus utile que la course de nos petits gommeux millionnaires ou de nos pots-au-beurre municipaux.

Et l'argent de la ville n'irait pas à ceux qui n'en ont aucun besoin. Il est vrai que M. Théry-Rasson pourrait nous dire comme vendredi soir : « Les gentlemen qui viennent aux courses de Tourcoing nous rendent visite et boivent notre champagne. Or, comme le champagne paie l'octroi, il en résulte un bénéfice pour la ville ».

Et comme Théry-Rasson ne reçoit pas les ouvriers et que ceux ci ne boivent pas de vins fins, il est certain que notre homme champagne avec sa logique habituelle et qui si souvent fait rire, dirait le plus naturellement du monde que la ville ne leur doit aucune subvention.

Sont-ils bouffons tout de même, les jockeys de notre brasserie municipale.

***

C'est encore M. Barbarie qui, vendredi soir, malgré les moqueries et les sarcasmes des *anciens* a donné la note juste dans la discussion à propos des courses.

M. Barbarie trouvait que les riches messieurs de la société des chevaux de luxe avaient une fière audace de s'adresser ainsi à la ville pour être pécunièrement aidés dans l'organisation de leurs plaisirs. En cela M. Barbarie avait pleinement raison. Il est permis, en effet, de la trouver mauvaise, cette prétention de nos petits jockeys, à ce moment surtout où plus de mille ouvriers battent le pavé à la recherche de travail, voire même d'un peu de pain.

Mais pourquoi, puisque nous parlons des ouvriers sans travail, M. Barbarie n'a-t-il pas cité l'exemple de Roubaix où la municipalité socialiste a voté pour les sans-travail de la ville une somme de vingt mille francs, insuffisante il est vrai pour conjurer toutes leurs misères, mais qui prouve toutefois que les élus du Parti ouvrier s'efforcent, dans la mesure de leurs attributions, à venir en aide aux victimes de la surproduction capitaliste ?

Est-ce que cela ferait peur à M. Barbarie d'aller trop loin ? Espère-t-il encore pouvoir ramener à des plus justes sentiments les vieux gâteux du club de la Rondelle !

Vain espoir en ce cas, M. Barbarie et la séance de vendredi soir, à défaut d'autres preuves, devrait suffire pour désiller jusqu'à vos moindres illusions. Vous devez être édifié maintenant, quant au républicanisme de ceux dont vous avez naïvement fait le jeu aux élections dernières.

Un peu plus tôt ou un peu plus tard, vous subirez à votre tour l'ostracisme réservé aux dispensés non attribués aux hommes de l'autre catégorie.

Ainsi, par exemple, pour 500 réservistes et 700 territoriaux convoqués pendant une même année, le 6 pour 100 proportionnel est respectivement de 48 et de 42, soit un total de 90. Dans les cas où 55 dispensés seulement seraient accordées aux réservistes, le reliquat sera reporté sur les territoriaux, soit 82 dispensés à leur délivrer.

Les généraux commandants les corps d'armée étant désormais chargés de fixer les époques de convocation pour les appels du temps de paix, donneront les instructions de cette décision, selon les dates auxquelles auront lieu ces appels sur le territoire de leur région.

### Exposition culinaire

Le Jury de l'Exposition-Concours culinaire d'alimentation et d'Economie domestique, composé pour le premier groupe, de MM. Jean Lecher, Jules Leclercq, O. Carpentier, Bichot, Guffroy, Trackoen, Goeselin, Léon Laurent, E. Picard, L. Joulin, Chaumette et Gervais, pour le 2e groupe de: MM. Victor Bos, Berthot, Damien, Fèche, Durand, Roulleux, Cornet, Garnier, Christin, Marguery, Duthu Chauvin, Barthelemy, Harris, Blauchet, Ramanet, Girard, Albert Colas, Van der Gucht, Petitpas, Guibert, Vidal, Jacqueminot-Graff, Vaillant, Guffroy, Jeunet et Jules Leclercq, a décerné les médailles offertes par la ville de Lille de la façon suivante :

Médaille de vermeil à la Chambre syndicale des Patissiers de Lille » pour services rendus à l'Exposition par son président M. O. Carpentier.

Médaille d'argent à la Joyeuse, Société Amicale des Cuisiniers de Lille » pour services rendus par son secrétaire, M. Joselin.

Médaille de bronze à MM. Schultz du Cercle Artistique de Lille, « Icard » de la Maison Blonnort de Roubaix, Desrumeaux de la Maison Houbin, Erhardt de la Maison Devillers.

### Un enfant disparu

Le jeune Raoul Penchot, âgé de 11 ans, fils de M. Penchot, archiviste principal d'état-Major, a disparu de son domicile depuis hier matin, à 7 heures.

Il devait se rendre à 8 heures à l'institution St-Joseph, où il était externe.

Il est vêtu du costume de l'institution, pardessus bleu, casquette bleu marine avec liseret de velours. Cheveux et sourcils châtains, yeux verts, figure éveillée, intelligence développée.

Une enquête est ouverte par le commissaire de police du 1er arrondissement.

### Arrêté d'expulsion

Un ouvrier bijoutier, Joseph Simonet, âgé de 36 ans, sans domicile fixe, a été arrêté hier à Lille et écroué à la maison d'arrêt pour infraction à un arrêté d'expulsion.

### Lâchers de pigeons-voyageurs

Le préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — Les lâchers de pigeons voyageurs d'origine ou de provenance étrangères sont interdits dans le département du Nord, en raison de la situation frontière.

Art. 2. — Les lâchers de pigeons voyageurs français, appartenant à des sociétés ou propriétaires établis sur notre territoire, pourront avoir lieu dans les gares de Cambrai, le Cateau, Douai, Somain et Valenciennes.

Ces lâchers auront lieu sous le contrôle d'un officier de police judiciaire, qui sera délégué à cet effet.

Art. 3. — Les éleveurs qui participeront aux lâchers devront justifier, près du fonctionnaire proposé aux lâchers, qu'ils ont obtenu l'autorisation d'élever et d'entraîner des pigeons voyageurs en produisant une copie certifiée de l'autorisation qui leur a été accordée.

### La police de la chasse

Par suite du décret qui a paru hier matin au *Journal officiel* et qui transfère au ministre de l'agriculture les attributions exercées par le ministre de l'intérieur en ce qui concerne la police de la chasse, on prépare déjà, une révision des dispositions surannées ou jugées insuffisantes de la loi du 3 mai 1844.

Les modifications les plus importantes sont proposées par la direction des forêts. Elles qui paraissent devoir être adoptées tout en maintenant le rôle des lieutenants de louvetterie, au détriment de l'autorité des maires; elles déplaceront les pouvoirs et aussi les responsabilités dans l'application de destruction des animaux nuisibles.

Il est question, d'autre part, de tenir compte des vœux d'un grand nombre de conseils généraux relatifs à la réduction du prix des permis de chasse.

### Le foin nouveau dans l'armée

Le ministre de la guerre vient de faire connaître que le foin nouveau ne serait mis en consommation qu'à partir du 15 août, et chaque année sur toute l'étendue du territoire français, à moins de décision spéciale prise par le général commandant le corps d'armée sur la proposition du directeur du service de l'intendance.

Dans tous les cas, le temps qui doit s'écouler entre la coupe du foin nouveau et sa mise en consommation ne pourra être inférieur à quatre semaines.

Les foins nouveaux étant plus nutritifs que les anciens, les adjudications de foin, pratiquées en juillet ou août, admettront la livraison du foin nouveau, convenablement pressé à partir du 15 août.

### Appel aux brasseurs

Nous recevons les meilleures nouvelles du concours de bières qui aura lieu à Lille en avril prochain, à l'occasion de l'Exposition internationale d'hygiène et d'alimentation.

Un grand nombre de brasseries, et des plus importantes, ont déjà envoyé leurs adhésions.

Le Ministre du commerce a accordé une médaille d'or, qui sera décernée comme prix d'honneur du Ministre du commerce.

La Municipalité de Lille a fait frapper une médaille d'or, qui sera décernée comme prix d'honneur de la ville de Lille.

En outre des diplômes, des grand prix, d'honneur, des médailles d'or, des médailles d'argent, des médailles de bronze, seront décernés par un jury compétent.

Nous engageons vivement les brasseurs de notre région à faire parvenir sans retard leur adhésion à l'administration de l'Exposition.

Ils pourront y ouvrir une dégustation de leurs bières, à peu de frais.

Pour tous autres renseignements, les intéressés sont priés de s'adresser à l'administrateur général de l'Exposition, 160, rue Solférino, à Lille.

### Traitements des fonctionnaires

Aux termes de l'article 60 du règlement de comptabilité du ministère de l'instruction publique, les traitements et les émoluments assimilés aux traitements se liquident par mois ou par trimestre et étaient jusqu'ici payables *à l'échéance*.

L'interprétation donnée jusqu'ici à cette règle est que les traitements ou émoluments des fonctionnaires et agents de ce département étaient payables, non pas le dernier jour du mois, mais le premier jour du mois suivant.

Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique avise les préfets que M. le ministre des finances vient de décider que les traitements ou émoluments des fonctionnaires qui se liquident par mois ou par trimestre et *à terme échu* pourraient être payés à l'avenir *le dernier jour du mois ou du trimestre*. Lorsque ce dernier jour sera un dimanche ou un jour férié, le payement devra être reporté au lendemain.

# LILLE

## LE DIMANCHE GRAS

Une animation extraordinaire n'a cessé de régner pendant toute l'après-midi et la soirée d'hier, rue de la Gare, Grand'Place, rue Nationale, et dans quelques rues des environs.

La foule se pressait s'entassait, se bousculait sous la distribution des confettis multicolores.

De nombreuses fenêtres, d'où étaient lancés de longs serpentins, étaient garnies de curieux.

Mais les masques faisaient défaut. A part quelques chars sillonnant les rues du centre et qui, avec leur fanfare attiraient l'attention des nombreux promeneurs endimanchés, on ne voyait que par ci par là quelques groupes de jeunes gens et jeunes filles déguisés.

Dans les quartiers ouvriers, il y avait une animation un peu plus grande que les dimanches ordinaires et c'était tout.

Le soir de nombreux bals réunissaient la jeunesse qui aime à s'amuser. Ceux de la Scala et de la Maison du peuple ont été particulièrement animés. Danseurs et danseuses en sont donné à cœur joie jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Aucun incident à signaler, si ce n'est une bagarre qui s'est produite rue Nationale, à 11 heures du soir. Après une enquête de M. le Commissaire de police de permanence, un travesti a été arrêté.

Souhaitons pour demain mardi un temps aussi beau que celui d'hier.

### Collision de tramways

Les deux cars D se sont rencontrés hier soir vers 5 heures, à l'intersection de la place Sébastopol et de la rue Solférino.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes et les dégâts causés aux voitures sont peu importants.

### Une scène scandaleuse

Il est matin, vers 1 h. 1/2, une rixe a éclaté, rue des Fanneurs, près la rue Neuve entre souteneurs et femmes.

Des coups assez violents furent échangés. Au cours de cette rixe, qui eut lieu près d'une heure, les cris les plus ignobles furent poussés et des horions furent échangés.

Malgré le bruit de la lutte et les appels, aucun agent de police n'est survenu.

### La gare du port Vauban

La Compagnie du Nord vient de soumettre la proposition suivante à l'approbation du ministre des travaux publics :

Extension du service de la gare de Lille (Port-Vauban) actuellement limité à la réception des combustibles généraux, aux arrivages des marchandises et toutes autres expédiées, en petite vitesse, par wagon et déchargées à découvert par les soins et aux frais, risques et périls des destinataires.

### Faculté des Lettres

La leçon d'ouverture de la Conférence sur l'histoire de l'Education, qui devait être faite à la Faculté des Lettres par M. Lefèvre, professeur, le jeudi 4 mars est reportée au jeudi 11 mars (même local, même heure).

### Les pièces d'or de cent francs

Il est rare de trouver dans la circulation des pièces d'or de cent francs, dont on peut voir des spécimens seulement chez les collectionneurs ou dans les boutiques de changeurs.

Sait-on combien il existe de ces pièces ? Exactement cinq cent mille.

La frappe en a commencé en 1885 de même que celle des pièces de cinquante francs qui sont elles, au nombre de neuf cent mille. Les dernières pièces de cinquante frappées datent de 1889.

Par contre, les louis en circulation forment une valeur totale de sept milliards de francs. Depuis 1868, la Monnaie de Paris en a frappé trois cent cinquante millions.

C'est un assez joli chiffre !

### Les dispenses des réservistes et territoriaux

Le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante, relative au mode de calcul à adopter pour les dispenses que l'on accorde aux réservistes et territoriaux soutiens de famille :

« Aux termes de l'article 207 de l'instruction du 28 décembre 1895, les dispenses à titre de soutien indispensable de famille sont accordées jusqu'à concurrence de 6 pour 100 du nombre de réservistes ou du nombre de territoriaux, suivant le cas, domiciliés dans chaque subdivision de région et convoqués dans l'année ».

Or, si la limite proportionnelle de 6 0/0 n'est généralement pas atteinte pour la réserve elle l'est au contraire, presque partout pour les territoriaux.

Aussi, et en vue de faire bénéficier, le cas échéant, les hommes de l'armée territoriale des dispenses ainsi laissées disponibles par les réservistes ou réciproquement, le ministre a-t-il décidé qu'à l'avenir le 6 0/0 proportionnel serait calculé sur l'ensemble des militaires de la réserve de l'armée territoriale convoqués pendant la même année, de manière à pouvoir reporter sur l'une de ces deux catégories

# LE NORD

### ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART. — *Réunion publique.* — La réunion publique de Lambersart a été un nouveau succès pour notre parti, malgré la malencontreuse intervention des démocrates chrétiens qui se sont fait littéralement rouler par nos camarades Eugène Ghesquière et Inghels, lesquels ont réduit à néant l'argumentation de ces démocrates qui étaient venus selon leur louable habitude avec leur état-major, toujours composé de quelques ouvriers des patronages cléricaux et d'un certain nombre d'étudiants de la catho.

Il serait puéril de donner un compte rendu complet des discours prononcés par chacun des orateurs à la tribune, mais nous pouvons affirmer que la séance a été levée, après l'adoption d'un ordre du jour en faveur du parti ouvrier et au milieu des cris de vive la Sociale ! vive le Parti ouvrier !

En somme, bonne soirée pour le socialisme et qui restera dans la mémoire des quelques centaines de citoyens qui avaient répondu à l'appel du comité.

Le socialisme fait décidément de sérieux progrès à Lambersart.

HELLEMMES. — *Avis.* — Le maire a l'honneur d'informer les habitants qu'à l'occasion des Fêtes du Carnaval, tous les établissements publics pourront demeurer ouverts pendant la nuit du mardi au mercredi.

RONCQ. — *Démission de conseillers municipaux.* — Après une violente discussion qui a éclaté samedi soir au Conseil municipal de Roncq, à propos d'une subvention à accorder à la fanfare du Blanc Pour, cinq conseillers ont donné leur démission. Ce sont MM. Louis Gallois, Henri Chombeau, J.-L. Lecomte, Louis Bonte et Louis Millescamps, représentant la section du Blanc Pour.

ARMENTIÈRES. — *Un noyé.* — Ce matin, vers dix heures, les douaniers de service au poste de l'Attargette, ont retiré de la Lys un cadavre dont l'identité n'a pu être établie.

Voici son signalement : Il paraît âgé de 30 à 35 ans, de forte corpulence et d'une taille au-dessus de la moyenne : cheveux, barbe et moustache châtains ; chaussé de bottines à élastiques en bon état ; pantalon en velours, chemise blanche ; tricot en laine grise ; très bon veston à carreaux marron et noir. Dans sa poche se trouvait un mouchoir à carreaux noirs, et un porte monnaie contenant 5 fr. 50.

On suppose que c'est un ouvrier de ferme.

### ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

GHYVELDE. — *Enfant noyé.* — Un jeune enfant, Jean Gaudron, âgé de trois ans, dont les parents habitent la caserne de douanes, trompant la surveillance d'un poste à qui il avait été confié, est allé se noyer près d'une mare à purin et s'y est noyé.

C'est la mère du bébé qui, une demi-heure après, l'a retiré ; il avait cessé de vivre.

### ARRONDISSEMENT D'AVESNES

HAUTMONT. — *Grève de puddleurs.* — Les ouvriers de l'usine St Marcel, composant l'équipe de jour et nuit employée au four bouillé, et qui sont au nombre de 120, se sont mis en grève, comme nous l'avons annoncé déjà.

Ces ouvriers, qui étaient payés aux pièces, c'est-à-dire 37 fr. 60 par mille kilog avec prime de rendement, demandant un salaire de 4 fr. 25 aux mille kilogs, sans prime.

Malgré l'arbitrage du juge de paix, aucune entente n'a pu survenir.

La continuation de la grève a été décidée.

# PAS-DE-CALAIS

### *Lamendin et ses électeurs*

Le citoyen Lamendin, député du Pas-de-Calais, recevra ses électeurs le 1er mars, de 9 heures du matin à midi, 14, place du Marché-au-Fil à Béthune.

### ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Musique ouvrière.* — Les commerçants adhérents à la Musique ouvrière, qui désireraient faire suivre le cortège carnavalesque d'une réclame quelconque, sont informés que les groupes partiront du siège de notre société, boulevard des Ecoles, le mardi gras à 1 heure de l'après midi.

*Deraillement.* — Samedi matin, vers sept heures, trois wagons du train de marchandises 4018, venant d'Hazebrouck, ont déraillé au kilomètre 214, près la halte de Lievin. Il n'y a pas eu aucun accident de personnes.

L'accident s'est produit à la suite de la rupture d'une fusée d'essieu.

Au moment du déraillement, arrivait de Lens, sur la voie la plus proche, un train marchandises qui reçut le contact de l'un des wagons du train d'Hazebrouck versant du même côté de sorte que les deux voies furent bloquées.

Un service de pilotage a été organisé pour les trains de voyageurs par M. Delplanque, inspecteur à Lens. Les retards ont été considérables.

*Parti ouvrier. Section lensoise.* — La commission administrative du Parti ouvrier, section lensoise, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 25 février 1897, sous la présidence du citoyen Caron. Elle a décidé de déléguer un de ses membres auprès du citoyen Delory, maire de Lille, pour lui demander de bien vouloir venir donner une conférence à Lens.

HENIN-LIÉTARD. — *Harmonie municipale.* — L'Harmonie municipale de cette ville offrira, le dimanche 14 mars, à ses membres honoraires son second concert de la saison. Cette société s'est assuré le concours de Mme Taxile-Bot, cantatrice du théâtre de Saint-Etienne, et de Messieurs Moulin, basse-chantante, premier prix du Conservatoire de Lille ; Lévens, ténor des Orphéonistes Lillois ; Debaisieux, saxophone-alto de l'Harmonie municipale d'Hénin-Liétard ; Rateau, chanteur de genre, et Jules Legrand, chef de la Musique municipale de Carvin, pianiste, premier prix du Conservatoire de Lille.

CARVIN. — *Harmonie municipale.* — Samedi soir il a été procédé à l'installation de M. Legrand, le nouveau chef de l'Harmonie municipale. Après l'exécution d'un brillant morceau, sous la direction de M. Richart de Lens, chef intérimaire, M. Scugey, conseiller municipal, a présenté M. Legrand, dont il a fait l'éloge, puis M. Caron, président, a remercié M. Richart du concours dévoué qu'il a prêté à la société. M. Legrand a répondu en excellents termes, remerciant M. Schneider, maire, la commission des fêtes et celle de la musique municipale, de la confiance qu'ils viennent de lui montrer en le plaçant à la tête de l'harmonie ; tous ses efforts tendront, a-t-il déclaré, à s'en rendre digne.

Le chef intérimaire passant le bâton de direction à M. Legrand, ce dernier a fait exécuter une des compositions de M. Richart puis un punch offert par le nouveau chef a été servi. Jusqu'à une heure très avancée de la nuit, président, chef et musiciens ont bu à la prospérité de l'Harmonie de Carvin.

Nos félicitations à M. Legrand. Nos meilleurs vœux de réussite l'accompagnent.

*Concert.* — La société philharmonique offrira son second concert à ses membres honoraires et à leurs familles, dimanche prochain, à 8 heures du soir, dans les salons de l'hôtel-de-ville.

## ÉTAT-CIVIL

**Roubaix.** — Naissances du 28 février. — Alfred Gilquin, rue du Tilleul. — Justine Jacob, boulevard d'Armentières, 124. — Théophile Heyvaert, rue Pierre de Roubaix, 52. — Albert Lacbens, rue Paul-Bert, 19. — Emile Lesaffre, rue Desbonnet, 1. — Marguerite Cordenier, rue Lallande.

Marie Philips, rue Archimède, c. Losfeld. — Berthe Helynck, rue de Lille, c. Berton. — Fleche Vanriest, rue du Tilleul, c. Desmet, 2. — Anatole Goethals, rue Galvani, 48. — Angèle Glorieux, rue d'Avelghem, 33.

Décès. — Edouard Allard, 9 mois, rue de France, 20. — Alfred Cause, 4 jours, rue Pauvrée, 39 bis. — Lucien Pirlet 4 mois, rue des Anges, cour Emilie, 3. — Emile Deprette, 18 ans, tisserand, rue du Ballon, cour Ségard, 3. — Virginie Pycke, 51 ans, ménagère, rue Paul Bert, 22. — Edmond Vandebeulque, 22 ans, Grande Rue, 206.

Aimée Leclercq, 64 ans, rue de l'Epeule, cour Piat, 10. — Cécile Fecher, 57 ans, rue Desnain, 45. — Fernande Barbe, 1 mois, rue Vaucanson, c. Progrost, 4. — Louis Goemaere, 29 ans, cordonnier, rue Condé, 19. — Sidonie Plaisant, 9 ans, rue d'Estaing, cour Saint-Simon, 6.

Publications de mariages du 28 Février 1897. Gustave Leclercq, 22 ans, peintre, rue du Tilleul, cour Lefebvre, 3 et Célina Verhaegen, 21 ans, tisserande, rue de Bethune, fort Cordonnier 14. — Charles Abram, 26 ans, fertreur, rue Longues-Haies 393 et Sophie Simon, 22 ans, journalière, rue Galvani, 3.

Louis Dubois, 21 ans, rattacheur, rue de Leure, 152 et Marie Deschermaker, 16 ans, bambrocheuse, rue des Longues Haies, cour Vromant, 19. — Léon Tanghe, 26 ans, apprêteur, rue de Wasquehal, cour Leman et Philomène Derbaudringhien, 18 ans, soigneuse, rue de la Perche, cour Briet, 34. — Charles Engibo, 26 ans, tisserand, rue Decrême, 110 et Marie Calleux, 24 ans, tisserande, rue Magenta, 11.

Camille Dobbels, 40 ans, tisserand, rue de l'Alma, 217 et Octavie Laperre, ménagère. — Clovis Hurliers, 38 ans, égorgeur, rue Vossenson, cour Prouvost, 6 et Hortense Lempe, 29 ans, ménagère. — Oscar Ménart, 22 ans, valet de chambre, rue Neuve, 56 et Lucie Lecouffe, 29 ans, femme de chambre.

## ETAT-CIVIL DE LILLE

**Naissances du 28 février 1897**

Elisabeth Uytterhaeghe, rue Mazagran, 23. — Hélène Leclercq, rue d'Artois, 139. — Arthur Delmeulle, rue de Flers, 38. — Gabrielle Six, rue de Wazemmes, 102. — Edmond Van Leuven, rue Degland, cour A n° 1. — Berthe Vanackère, rue de Paris, cour des Sets, 8. — Alfred Frictz, rue du Crequet, 20. — Andrée Pillons, rue de Fives, 45. — Madeleine Monquet, cour Malsence, 8.

**Décès**

Delobel Caroline Adelphine, 62 ans, Veuve Demol, avenue Butin, 1. — François Olivier, 56 ans, veuve de Doignon, François Désiré, rue Nationale, 5. — Léon Clément, 66 ans 8 mois, veuf de Marie Louise Caroline Vanlerberghe, rue d'Alsace, 23. — Emile Legrand, 75 ans, rue Gosselin, 25. — Olga Andrea Lefebvre, 3 mois 1/2 rue de Paris, 157. — Raymond Jacques Joseph De Doncker, 16 mois, rue de Wazemmes, 91. — Joseph Adrisenssens, 37 ans, époux de Marie Constance Van Doppenolle, rue d'Eylau, 17. — Fideline Adaline Deneubourg, rue de la Justice, 4.

**Publications de mariages**

Delmer Louis, journalier, rue des Moulins de Garance, 2 et Matteo Amandine, marchande, r. Mahieu, 15. — Dufour Alphonse, faïencier, rue Wicar, 28 et Rigot Adeline, ménagère, même adresse. — Degroote René, cordonnier, rue de Flers, 9 et Deleau Irma, journalière, r. Eugène Delacroix, 9. — Sebruyns Charles, magasinier à Gand et Delplanck Germaine, repasseuse, place Deliot, 2.

Baudouin Jules, mouleur, rue Malpart, 1 et Sollier Marie, couturière, même adresse. — Crop Oscar, journalier, rue Philadelphie, 11 et Jonckeere Eugénie, dévideuse, même adresse. — Hanotel Maximilien, scieur de bois, r. du Bourdeau, 6 et Gadoux Félicie, couturière, même adresse.

Duhamel Oscar, calendreur, rue des Célestines 44 et Hubert Jeanne, fileuse, rue des Pénitentes, 2. — Wibaut Renaud, employé, rue de Flandre, 32 et Leclercq Marie, couturière même adresse. — Duponchelle Fernand, charron, rue Colbert, 91 et Soulliez Marie, fileuse de lin à Armentières.

Dufour J.-B., rattacheur, rue du Long Pot, cour Delebart, 14, et Petitbois Célina étiraguesse. — Blomme Julien, garçon boucher, rue du Pont du Lion d'Or, 12, et Danneels Marie, canetière, rue Montaigne 26. — Defer Georges, gazier, rue Bourignon, 49 et Mercier Silvie, dévideuse, rue de Wazemmes, 107.

Chartres Oscar, garçon boucher, rue du Metz 29, et Lepage Berthe, magasinière, rue St Sébastien, 27. — Roels Pierre, relieur, rue de Tournai 60, et Van Loon Jeanne, cuisinière, rue de Tournai, 60. — Verfaillie Jules, tisserand, rue Philadelphie 24, et Stievenart Angèle, dévideuse à Mons en Barœul. — Sénécaut Jean, fabricant d'instruments de musique à Lille, et Slegers Jeanne, sans profession, domiciliée à Lierre.

Leroy Alphonse, sans profession, demeurant à Cannes et Tornatore Marie, sans profession à Cannes. — Lebay Eugène, ouvrier d'apprêt à Lille, et Loque Marie, repasseuse à St-Quentin. — Kolder Henri, mouleur rue Lafontaine, 24 et Nys Berthe, dévideuse à Mons en Barœul. — Cotin Janvier, sans profession à Clermont Ferrand, et Bazan Catherine, sans profession à St-Etienne.

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*
28, rue de Fives, 28.